



HAUSSE DE LA CSG, GEL DES PENSIONS

NON AU PASSAGE EN FORCE !

Pour les retraités, l'année 2018 a commencé par la hausse de la CSG sans contrepartie. Le gel de la revalorisation des retraites en 2018 décidé en même temps par le gouvernement est une provocation supplémentaire à laquelle s'ajoute la mise en veilleuse de la généralisation du tiers payant.

Ces atteintes répétées à leur pouvoir d'achat cristallisent un fort mécontentement des retraités. Elles participent d'une attitude de mépris de la part du gouvernement qui n'envisage à ce jour aucune négociation pour compenser la perte de pouvoir d'achat.

En matière sociale, le gouvernement présente ses réformes clés en main, écoute les points de vue des organisations syndicales mais au final, décide seul.

C'est à chaque fois, le choix du passage en force !

Pour la CFDT Retraités, c'est une profonde erreur. Une société ne se transforme pas s'il n'y a pas dans le même temps une confrontation des points de vue. Actuellement, le dialogue avec le gouvernement est au point mort pour la CFDT Retraités.

C'est pour cela que nous appelons les retraités à se mobiliser et à participer aux actions locales proposées par la CFDT Retraités.

LA CFDT RETRAITÉS REVENDIQUE :

1. Des contreparties à la hausse de la CSG par :

- . Une prise en charge de la complémentaire santé comme promis lorsque les salariés ont obtenu une généralisation de la participation des employeurs au paiement de leurs cotisations ;
- . l'amélioration de l'Allocation personnalisée à l'autonomie pour les personnes à domicile ;
- . de nouvelles mesures de financement des EHPAD pour améliorer les conditions de vie des résidents et les conditions de travail des personnels ;
- . la suppression de la cotisation spécifique de 1 % sur les pensions de retraites complémentaires, les retraités relevant de ces régimes restant les seuls contributeurs à une cotisation d'assurance maladie hors CSG.

2. Un maintien du pouvoir d'achat par :

- . des mesures concrètes pour compenser les pertes de pouvoir d'achat des retraités (gel des pensions en 2018) ;
- . la revalorisation des basses pensions ;
- . une indexation des pensions sur les salaires.

 @UCRCFDT

cfdt-retraités.fr